

Communiqué du NPA LOIRET 14-03-2020.

Macron et son gouvernement au secours de la Bourse et des patrons Que ceux qui n'ont jamais payé, payent la crise sanitaire !

En face d'un risque aussi important pour la santé du public, il ne faut pas se tromper : *la priorité est d'empêcher une ultérieure diffusion de la contagion.* S'inquiéter de la santé publique n'est pas moins de la responsabilité du gouvernement que de la responsabilité de chacune et chacun d'entre nous.

C'EST POURQUOI NOUS RENONCONS A NOTRE REUNION PUBLIQUE DU 21 MARS A ORLEANS !

Nous avons le devoir de contribuer à la sauvegarde de toutes et de tous, en particulier des personnes âgées et des personnes les plus faibles, comme les immunodépressifs.

Nous ne pouvons pas accepter que les mesures nécessaires à l'endiguement de la maladie retombent sur les épaules des travailleuses et travailleurs salariés, des précaires, des travailleuses et travailleurs autonomes, saisonnierEs et intermittantEs.

La crise sanitaire ne date pas d'aujourd'hui, mais elle risque d'être multipliée par les coupes budgétaires planifiées par les capitalistes qui ont saigné à blanc les services de la santé publique, supprimant des dizaines d'hôpitaux, fermant des centaines de services, supprimant des milliers de lits, réduisant drastiquement les médecins par le « numérus clausus » et les services des soins intensifs et des urgences !

Ces coupes ont été effectuées au nom de la « réduction de la dette », des « règles budgétaires européennes », de la « compétitivité », qui ont bénéficié aux organisations privées de santé, aux mutuelles, aux assurances et aux riches, en privant des millions de citoyennes et citoyens de leur droit à la santé.

Au moment même où le pays vient d'être bloqué pour empêcher la future propagation du virus, des millions de travailleuses et travailleurs doivent se déplacer pour se rendre à leur poste de travail, se mettant en danger et, involontairement, les autres.

Ces travailleuses et travailleurs sont en outre le plus souvent sous-équipéEs d'équipements de sécurité les plus rudimentaires et mis dans des conditions objectives de ne pouvoir respecter les nécessaires dispositions sanitaires et d'hygiène sur leur propre lieu de travail ni dans les transports en commun !

Personne n'a plus d'intérêt à l'arrêt de la contamination que les travailleuses et les travailleurs, les personnes âgées et les personnes les plus faibles. Mais, pour endiguer l'épidémie, il faut des mesures conséquentes.

Parce que le droit à la santé passe avant le profit nous voulons :

- 1) L'arrêt, toujours possible, des activités économiques non immédiatement nécessaires, en taxant des ressources extraordinaires (aussi par le biais d'une taxation/imposition du patrimoine) pour garantir les postes de travail, en tenant compte des plus précaires et les travailleurs du secteur privé. **De plus, nous voulons la couverture totale du salaire des travailleuses et des travailleurs dont l'activité est suspendue.**
- 2) le respect des garanties de sécurité pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs des secteurs dans lesquels l'arrêt de l'activité n'est pas possible ; et pour cela la distribution par l'état du matériel de protection adéquat (masques, gel désinfectant, etc.)
- 3) La garantie de la continuité d'un revenu pour toutes les travailleuses et les travailleurs empêchés dans le déroulement de leurs propres activités à cause des mesures extraordinaires en cours, comme le confinement à la maison, si positif à l'infection. **Nous demandons donc un revenu de quarantaine à maintenir pour toute la durée de la crise.**
- 4) Le changement des normes qui imposent aux travailleuses et aux travailleurs d'être responsable de la suspension ou de la réduction de l'activité de l'entreprise par la prise de congés malades, de congés parentales ou de congés. Sans compter sur le concret risque de licenciement de la part de certaines entreprises (vacanciers, hôtelleries, petites compagnies aériennes, etc.). Ces droits sont des droits inaliénables des travailleuses et des travailleurs, et donc sujet à leur exclusive disponibilité !
- 5) La suspension, jusqu'à la fin de la crise sanitaire, de tous les paiements échelonnés vis à vis des banques et des différentes institutions financières (emprunts, crédits, etc.) mais aussi du recouvrement des loyers aux sociétés immobilières pour les salariéEs.
- 6) **Des dispositions urgentes d'amnistie.** La situation des prisons est depuis longtemps explosive, et les conditions de vie des détenus, qui sont par ailleurs dans la majorité des cas derrière les barreaux pour des infractions/délits mineurs, sont maintenant encore plus insupportables. Le risque de contracter l'infection dans des zones surpeuplées et insalubres, et l'incroyable brimade qui consiste à interdire aux détenus de rencontrer leurs familles, a déchaîné la révolte et avec elle, des détenus sont morts dans les geôles de Modène, dans des circonstances encore peu claires. **Dans tous les cas, nous voulons la traduction de la peine en une peine à domicile pour réduire concrètement le risque d'infection et donner aux détenus la possibilité de vivre avec leurs proches.**
- 7) **Un blocage des expulsions et le retour des migrants expulsés qui, dans cette situation,** n'ont pas les conditions pour une effective action de recours en justice, et, les services de l'immigration des préfectures de police fermant ou en quarantaine, ils n'ont pas pu obtenir la possibilité du renouvellement du permis de séjour. La libération immédiate de toutes les personnes détenues dans les centres de rétention pour leur expulsion ; où le risque de contracter l'infection est très haut.

Nos vies valent plus que leurs profits !

NPA Orléans

14-03-2020